

FRAUDE—V. Assurance mutuelle, (incendie), 303;—Contrat, 217;—Mandat, 85, 104;—Vente, 224;—Responsabilité, 471.

FRAUDE DU MANDATAIRE—V. Mandat, 217.

G

GARAGE—V. Rétention, 326.

GARANTIE—V. Vente, 52, 452;—Vente judiciaire d'immeuble, 440.

GARDE DU MINEUR—V. *Habeas corpus*, 307.

H

HABEAS CORPUS, garde du mineur: The recourse by *habeas corpus* is opened to any one who is clothed with any indicia of authority or control on the person, as a party acting *loco parentis* under leave from the Court. And the *habeas corpus* is the proper mode for a mother, appointed by the Court to be the guardian of her minor child, to recover his possession from the father who detain him illegally. C. sup.—*Kostel (Dame) v. Hampton*, 307.

HOMME DE COULEUR—V. Responsabilité, 345.

HYPOTHEQUE, simulation, tiers: La simulation d'un acte n'est imputable qu'aux auteurs de cette simulation et à leurs complices, et ne peut réagir contre un tiers de bonne foi.

Ainsi, celui qui est en possession d'un lot de terre en vertu d'un titre de propriété apparemment régulier et valable, peut donner à un tiers de bonne foi une hypothèque sur cet immeuble; et cette hypothèque dûment enregistrée, ne peut être mise de côté, même si les tribunaux ont ensuite annulé le titre de l'auteur de l'hypothèque comme n'étant qu'une donation entrevifs déguisée sous la forme d'un acte de vente sous seing privé. C. sup.—*Little v. Reaycraft*, 119.

HYPOTHEQUÉ—V. Prescription, 396.